

LE PIERREPONT

Municipalité de Pierreville - Juin 2023



Dans ce numéro :

• BUREAU MUNICIPAL — P. 3
DÉTAILS

• MONDE DES AFFAIRES — P. 5
DÉTAILS

• ÉVÈNEMENT — P. 7
DÉTAILS

• ENVIRONNEMENT — P. 8
DÉTAILS

• LOISIRS ET CULTURE — P. 12
DÉTAILS

• COMMUNAUTAIRE — P. 18
DÉTAILS

• MONDE MUNICIPAL — P. 20
DÉTAILS

Mot du maire



Bonjour citoyennes et citoyens,

L'été est déjà à nos portes sans que le printemps ait vraiment pris sa place! Qui dit été veut aussi dire vacances...

Je voudrais apporter certaines précisions sur la situation concernant notre CLSC Lucien-Shooner, suite aux rumeurs de fermeture qui circulent présentement et qui inquiètent les usagers des soins et services de santé. Voici ce que précise l'adjointe au président-directeur général des affaires publiques et gouvernementales, madame Audrey-Ann Milot :

« Chaque année, la période des vacances exige une grande planification dans le réseau de la santé et des services sociaux reposant sur les éléments suivants :

- Offrir des soins et services sécuritaires et de qualité à la population ;
- S'assurer que l'ensemble du personnel, les médecins et les gestionnaires puisse bénéficier de vacances pleinement méritées. (Par ailleurs, toutes les vacances approuvées seront octroyées au CIUSSS MCQ, il n'est aucunement question de les annuler) ;
- Préserver les secteurs critiques (ex. : urgences, soins intensifs, milieux d'hébergement, protection de la jeunesse, obstétrique, oncologie, chirurgies urgentes et semi-urgentes).

Avec les vacances, cela signifie que moins d'employés seront au travail de juin à septembre. C'est pourquoi, depuis quelques semaines, les équipes cliniques du CIUSSS MCQ travaillent à ajuster l'offre de service en tenant compte de la capacité à les dispenser. Les cas urgents continueront d'être traités dans l'immédiat dans tous les secteurs. Pour le moment, nous sommes en mesure de maintenir l'ensemble des services. Par contre, dans certains secteurs, il y aura une diminution du nombre de plages horaires disponibles : donc les rendez-vous moins urgents pourraient être espacés.

Ainsi, dans quelques CLSC de la région dont celui de Pierreville, certains services seront réorganisés. Par exemple, le nombre de rendez-vous sera ajusté chaque semaine en fonction du personnel disponible ou encore les rendez-vous pourraient être concentrés sur 4 jours plutôt que 5.

Advenant un changement dans la façon d'obtenir les services (nouveau lieu ou heures d'ouverture pour un service sans rendez-vous modifiées), le CIUSSS MCQ en informera la population. »

Espérant que ces précisions seront utiles et qu'elles pourront sécuriser certaines personnes inquiètes des soins de santé offerts au CLSC Lucien-Shooner de Pierreville.

En toute collaboration,

André Descôteaux

Maire

MAIRE :

André Descôteaux

Tél. : 450 568-2139

Courriel : info@municipalitepierreville.qc.ca

DIRECTION :

Lyne Boisvert

Tél. : 450 568-2139

Courriel : direction@municipalitepierreville.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Lundi au jeudi :

9 h à 12 h 00- 13 h 30 à 16 h 00

Vendredi :

9 h à 12 h 00

SERVICE AUX COMMUNICATIONS ET À LA RÉCEPTION :

(responsable du journal LE PIERREPONT et toutes autres communications)

Paolla Beauchemin Dos Reis

Tél. : 450 568-2139

Courriel : adjointe@municipalitepierreville.qc.ca

SERVICE À LA COMPTABILITÉ :

(pour toutes questions concernant la taxation)

Isabelle Tougas

Tél. : 450 568-2139

Courriel : comptabilite@municipalitepierreville.qc.ca

INSPECTEUR :

(responsable des eaux usées, la voirie, l'aqueduc)

Sylvain Bardier

Tél. : 450 880-0530

Courriel : inspecteur@municipalitepierreville.qc.ca

** Pour toutes questions concernant ces sujets, vous pouvez faire une demande par écrit ou par courriel.*

Pour toutes urgences, veuillez communiquer par téléphone au 450 880-0530.

Toutes les demandes de permis doivent être effectuées en remplissant le formulaire « demande de permis » sur notre site web <https://pierreville.net/demande-de-permis/> et le faire parvenir à madame Anne-Marie Désilets (inspectrice en bâtiments) par courriel à am.desilets@mrcny.qc.ca ou par fax, au 819 519-5367. Pour toutes autres questions concernant les demandes de permis, veuillez communiquer avec madame Anne-Marie Désilets (inspectrice en bâtiments) par téléphone en composant le 1 877 666-2997 au poste 2223.



CALENDRIER 2023 DES SÉANCES DU CONSEIL

<i>Mardi 13 juin 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 11 juillet 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 22 août 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 12 septembre 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 10 octobre 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 14 novembre 2023 à 19h30</i>
<i>Mardi 12 décembre 2023 à 19h30</i>



MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE
RÉFECTION DE PAVAGE
Route de la Grande-Ligne/rue Ducharme
Dossier : TR-AS-2023

La Municipalité de Pierreville procède à un appel d'offres afin d'embaucher des personnes, sociétés ou compagnies, pour la réfection de pavage de différentes rues lui appartenant. Les soumissions, sous pli cacheté, devront porter la mention « *Soumissions – Réfection de pavage no. TR-AS-2023* ».

Ne seront considérées que les soumissions déposées par les personnes, sociétés et compagnies qui auront répondu sur le bordereau de soumission joint aux documents d'appel d'offres et auront inclus dans leur soumission tous les autres documents demandés.

La Municipalité de Pierreville se réserve le droit d'accorder le contrat en tout ou en partie seulement et le plus bas soumissionnaire sera celui qui aura soumis le prix le plus bas pour la totalité des travaux pour lesquels un contrat sera octroyé, le cas échéant.

Enfin, la Municipalité de Pierreville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. De plus, celle-ci peut mettre fin au processus d'appel d'offres en tout temps, appuyée par une résolution du conseil municipal, et ce, sans aucune responsabilité envers les soumissionnaires.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité de Pierreville, à sa seule discrétion, et celle-ci ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Les documents d'appel d'offres incluant le devis technique et le bordereau de soumission pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appels d'offres, SEAO, à l'adresse suivante : <https://www.seao.ca> à compter du 23 mai 2023.

Tout renseignement additionnel concernant la présente demande de soumission peut être obtenu auprès de Mme Lyne Boisvert, CPA, directrice générale de la Municipalité de Pierreville par écrit, à info@municipalitepierreville.qc.ca. Les questions pourront être acheminées à la Municipalité jusqu'au **13 juin 2023**.

Donné à Pierreville ce 23 mai 2023

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale – Municipalité de Pierreville

Avis de changement de lieu d'exercice

Avis qu'en date du 4 Juillet 2023, le Dr Sevag Donabet poursuivra l'Exercice de ses activités professionnelles de la médecine dentaire à la nouvelle adresse suivante :

Clinique Dentaire GEM

1290 Boul. Saint-Joseph, Drummondville, Québec, J2C 2E3.
(819) 474-3222.

Que depuis le 1^{er} Mai 2023 le Dr. Sevag Donabet a laissé les dossiers patients qui l'ont consulté à la clinique située au :

Clinique Dentaire de Pierreville : 35 rue Maurault, Pierreville, Québec, J0G 1J0

Pour toute demande d'information relative à votre dossier, veuillez communiquer avec la clinique.

Au plaisir,

L'équipe de la Clinique Dentaire GEM.



**CLINIQUE
DENTAIRE
GEM**

1290 Boul. Saint-Joseph,
Drummondville, Québec, J2C 2E3.
(819) 474-3222.

Veuillez prendre note que la période d'inscription pour les nouveaux patients débute à partir du 15 mai 2023

**La ristourne,
c'est votre part
du gâteau**



**Cette année, 1 776 753 \$
en ristournes sont partagés
avec nos membres et la
communauté.**

Détails et conditions à
desjardins.com/ristourne

819 293-8570

 **Desjardins**
Caisse de Nicolet



LES BILLETS DU RODÉO 255 SONT DISPONIBLES EN PRÉVENTE

Rodéo - Danse Country - Bingo - Tir de chevaux - Spectacles sous le chapiteau - Kiosques - Cantines et Place familiale seront au rendez vous!

Vous avez jusqu'au 1^{er} Juillet pour profiter du rabais sur vos admissions au Rodéo 255

Tarif des billets en prévente: journalier (vendredi, samedi ou dimanche) 20\$

Fin de semaine 45\$

Enfants de 12 ans et moins, gratuit

Les billets journaliers et les passeports week-end sont disponibles dès maintenant en prévente dans les 4 points de vente ci-dessous :

(Payable en ARGENT COMPTANT seulement)

FG Pro Shop

1465, boulevard Lemire
Drummondville, QC J2C 5A5
(819) 478-7557

D&R Boutique équestre

6165, rue Corbeil
Trois-Rivières, QC G8Z 4P8
(819) 840-0188

Boutique équestre Grand Galop

39, rue de l'Église
Baie-du-Febvre, QC J0G 1A0
(450) 783-6282

Restaurant Des 3 Étoiles

485, rue St Louis
Saint-Cyrille-de-Wendover, QC J1Z 1S2
(819) 397-5424



Lutte biologique contre la mouche noire



Cet été encore, et ce, jusqu'à la mi-octobre, lorsque les conditions seront adéquates, des équipes d'applicateurs sillonneront notre municipalité ainsi que toutes celles visées par le programme de contrôle biologique des mouches noires. Les applicateurs de larvicides se déplaceront à pied ou en embarcation marine, afin d'accéder aux différents sites de développement larvaires des mouches noires. La collaboration des propriétaires est donc demandée afin de leur permettre d'accéder au territoire et ainsi faciliter l'accès aux sites de traitements.



Fait important à savoir, l'insecticide biologique utilisé pour les traitements, l'Aquabac XT, n'a aucun effet sur la santé humaine ou animale, lorsqu'appliqué selon les doses prescrites sur l'étiquette. Il n'est toxique que pour les larves d'insectes de l'ordre des diptères (insectes à deux paires d'ailes) donc sans danger pour l'environnement puisqu'il a un spectre d'action insecticide très ciblé. De plus, l'Aquabac XT est un produit homologué par Santé Canada qui fait ses preuves depuis plusieurs années.



C'est l'entreprise Conseiller Forestier Roy Inc. qui effectuera les traitements d'insecticides dans le cadre du programme de contrôle biologique des mouches noires pour la saison 2023. Tout comme nous, des traitements seront aussi réalisés sur le territoire des municipalités suivantes :

- Ville de Drummondville ;
- Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham ;
- Saint-François-du-Lac ;
- La communauté d'Odanak ;
- Saint-Elphège ;
- Saint-Bonaventure ;
- Saint-Pie-de-Guire.



Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec l'entreprise Conseiller forestier Roy par téléphone au 1 (418) 254-3454 ou à l'adresse courriel : richard.trudel@cfroy.ca



Ensemble, faisons mieux ! Donnons l'exemple !

Comme le démontre le tableau, nous devons encore faire un effort collectif afin de diminuer notre production de déchets. Nous avons aussi du rattrapage à faire quant au compost. Toutefois, nous pouvons nous féliciter d'avoir augmenté le recyclage de 17.29 tonnes !

Alors cet été, mettons-nous au défi de faire mieux que l'été passé !

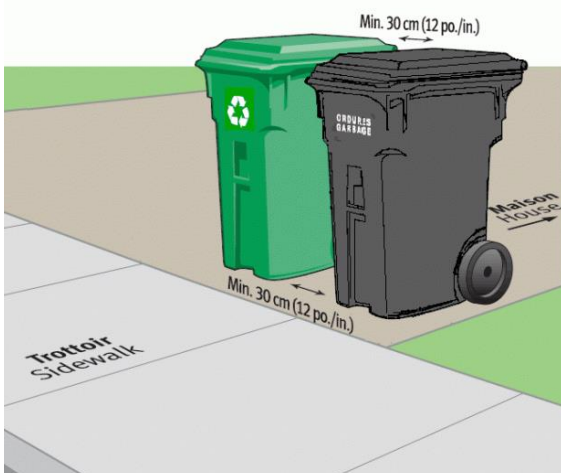
Tableau comparatif 2022-2023 des quantités de matières résiduelles produites à pareille date



!!! IMPORTANT !!!

Si vous possédez plus d'un bac à déchets, ceux-ci doivent obligatoirement être identifiés pour être ramassés.

Pour faire identifier vos bacs, veuillez communiquer avec la municipalité.



LE BAC VERT Matières recyclables	LE BAC NOIR Déchets
<p>Papier et carton</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journaux, circulaires et catalogues • Courrier et papier de bureau • Sacs de papier • Boîtes de savon et de céréales • Jus surgelés • Cartons de lait ou de jus de type Tetra pak 	<ul style="list-style-type: none"> • Papier : ciré, cellophane, carbone, buvard • Mouchoirs souillés • Viande crue • Sacs de croustilles • Cartons et papiers plastifiés • Couches et serviettes hygiéniques • Vaisselle et céramique • Vitre et miroir • Contenants sous pression • Contenants de solvant • Verres à boire jetables • Styromousse • Toiles de piscine • Contenants d'huile à moteur • Boyaux d'arrosage • Tapis • Sacs de céréales et de biscuits • Emballage de viande • Toute matière n'allant pas dans les bacs vert et brun
<p>Plastiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les contenants rigides portant le logo de recyclage avec les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 et 7 • Contenants de lait, yogourt, jus, vinaigre, moutarde et ketchup • Sacs d'épicerie, magasin, pain et publisac • Emballage de papier hygiénique • Pellicules plastique compressés en boule 	
<p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Métal : boîtes de conserve, canettes d'aluminium, assiettes et papier d'aluminium • Verre : bouteilles de vin, d'alcool, de boisson gazeuse et tout contenant en verre 	

LE BAC BRUN Matières organiques		
Résidus verts	Résidus alimentaires	Autres
<ul style="list-style-type: none"> • Herbe et feuilles • Résidus de jardin, plantes et fleurs • Mauvaises herbes • Terre noire • Gazon • Copeaux, sciure de bois et petites branches • Résidus de taille de haies • Aiguilles de conifères 	<ul style="list-style-type: none"> • Œufs • Pâtes alimentaires • Produits laitiers, fromage • Pain et céréales • Résidus de fruits et légumes • Résidus de pâtisserie • Résidus de viande cuite, poisson cuit, os • Écales de noix • Aliments périmés sans emballage • Coquilles d'œufs (modéré) 	<ul style="list-style-type: none"> • Papier essuie-mains et serviettes de table • Papiers et cartons souillés par des matières alimentaires • Filtres à café et café moulu • Sachets de thé • Poussière (modéré) • Cheveux (modéré)

L'ABC

du point de dépôt officiel

recyclerMESelectroniques.ca/qc



A Bien s'Afficher

QUI ?

Affichez le logo **Point de dépôt officiel**.

QUOI ?

Indiquez quels sont les **produits acceptés**.

OÙ ?

Indiquez clairement **où déposer les produits**.

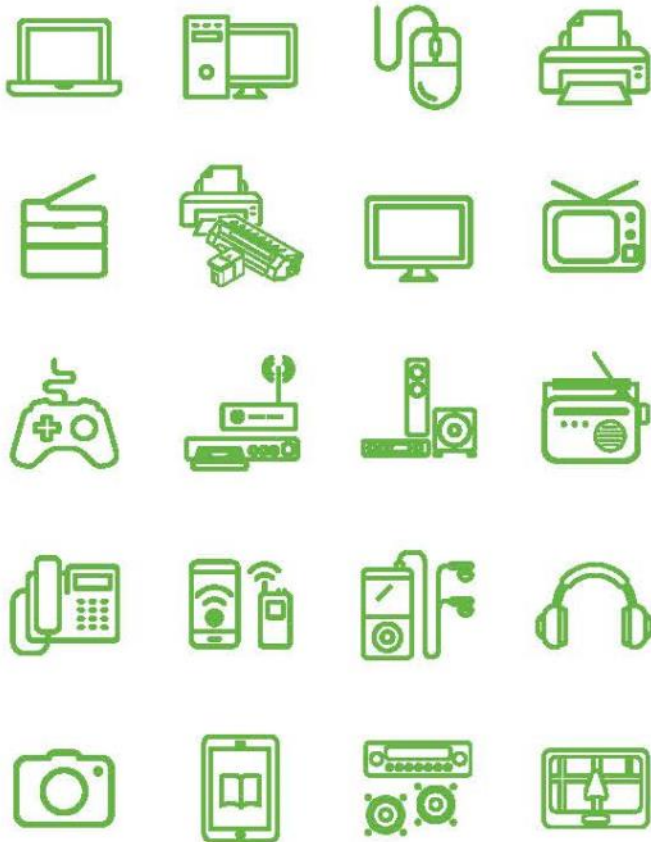
QUAND ?

Affichez bien en vue les **heures d'ouverture**.

**L'ARPE-Québec peut vous aider !
Communiquez avec nous
pour en savoir plus.**

info@recyclerMESelectroniques.ca

B Accepter les
Bons produits



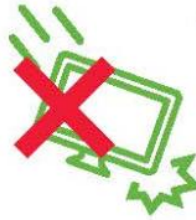
OBTENEZ LA LISTE COMPLÈTE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES ACCEPTÉS :

 recyclerMESelectroniques.ca/qc/quoi-recycler

 Version papier disponible sur demande.
Appelez-nous au numéro ci-dessous.

C Manipuler **Correctement**
les produits

**AVEC SOIN
ET EN TOUTE SÉCURITÉ !**



Déposez les produits délicatement



Ne laissez pas les produits sur le sol



Entreposez les produits à l'abri des intempéries



Contrôlez l'accès aux produits

- Verrouillez le lieu d'entreposage
- Vérifiez les contrôles mis en place, selon le cas (surveillance, caméras, clôtures, etc.)



Tous les produits électroniques recueillis sont la propriété de l'ARPE-Québec. Il est interdit à toute personne (employé ou usager) de prendre du matériel sans le consentement de l'ARPE-Québec.

BESOIN D'UNE COLLECTE ?
N'attendez pas à la dernière minute!

1-888-557-8177, option 2
operations@recyclerMESelectroniques.ca



Obtenez tous les détails sur le Programme d'approbation des points de dépôt officiels (PAPDO) en communiquant avec nous.

1-888-557-8177, option 2
operations@recyclerMESelectroniques.ca

Une MDJ, c'est quoi??

MISSION

UNE MDJ EST UN LIEU DE RENCONTRE POUR LES ADOLESCENTS DE 11 À 17 ANS. CEUX-CI AU CONTACT D'ADULTES SIGNIFICATIFS DEVIENDRONT DES CITOYENS CRITIQUES, ACTIFS ET RESPONSABLES!

ADULTE SIGNIFICATIF

INTERVENANT QUALIFIÉ OU DANS UN DOMAINE CONNEXE IMPORTANT... TOUJOURS DEUX INTERVENANTS SUR PLACE

- *NOUS AVONS AUTANT QUE POSSIBLE UN INTERVENANT À L'EXTÉRIEUR ET UN À L'INTÉRIEUR SAUF LORSQU'IL Y A UNE ACTIVITÉ PLANIFIÉE À L'INTÉRIEUR OU UNE INTERVENTION PARTICULIÈRE, À CE MOMENT, IL N'Y AURA AUCUN INTERVENANT À L'EXTÉRIEUR!

RÈGLES INTERNES

- **RESPECT DE L'AUTORITÉ, DES AUTRES AINSI QUE DE L'ENVIRONNEMENT**
- **TOLÉRANCE ZÉRO POUR LA VIOLENCE AINSI QUE POUR LA CONSOMMATION DE DROGUE ET D'ALCOOL!!**

**Suivez nos activités sur Facebook
MDJBasStFrancois**

**10-A, rue Centre Communautaire
Saint-François-du-Lac (Qc) J0G 1M0
Tél.: 450-568-6222**

**Courriel coordonnatrice Stéphanie Martel
mdjbasstfrancois@gmail.com**

**Courriel intervenantes Responsables Maïka Paquette et Allison Hannis
mdjbasstfrancois@hotmail.com**

**NOUVEAU
CODE
VAPOTEUSE**

INTERDIT

**DE PRÊTER SA VAPOTEUSE
OU MÊME SOLLICITER UN
AUTRE JEUNE À UTILISER SA
VAPOTEUSE**



**1ER AVIS - EXPULSION 1 SEMAINE
2E AVIS - EXPULSION 6 MOIS À 1 AN**

**LE SEUL ENDROIT PERMIS POUR
L'UTILISATION DE LA VAPOTEUSE EST
AU POTEAU DE CIGARETTES SUR
LEQUEL EST ORIENTÉ UNE CAMÉRA.**

- **DES CAMÉRAS SONT PARTOUT SUR LE TERRAIN ALENTOUR DE LA MDJ. C'EST LA PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ.**

- **Relations saines, sexualité (don de condom , condom à saveur, digue dentaire)**
- **Suicide, automutilation, intimidation, violence, conflit (amis, famille, école)**
- **Dépendances, santé mentale, etc.**
- **CONFIANCE EN SOI!!!!!!!!!!!!!!**

**Nous nous adaptons aux réalités
du moment ainsi qu'au groupe d'âge!**



**PLUSIEURS
SUJETS TRAITÉS
À LA MDJ
ORGANISME EN SANTÉ
ET SERVICES SOCIAUX**

**N'HÉSITÉZ PAS À COMMUNIQUER
AVEC NOUS... C'EST ENSEMBLE QUE
NOUS FERONS LA DIFFÉRENCE POUR
NOS ADOLESCENTS!**

Vélo sur

Du 23 juin au
Du jeudi au diman

Allers-retours continuels
30 à 40 min d'intervalle

Marina Mr. B
1^{er} départ à 10h
Dernier départ à 17h

**Quai fédéral
(secteur Notre-Dame)**
1^{er} départ à 10h30
Dernier départ à 17h30

Téléphone : 450 568-2810 Numéro sans frais : 1 888 568-2810 Courriel : reception@caodanak.com

la rivière

20 août 2023

10h à 18h

Vélo sur la rivière est un service de navette maritime en ponton pour les cyclistes et leurs vélos. Que vous soyez seul ou en famille, le capitaine vous fera vivre une expérience immersive à la découverte des 350 années d'histoires qui ont forgé le secteur du Bas-Saint-François. Plusieurs points d'intérêts tels que : commerces agro-alimentaires/maraîchers, fermes, restaurants, marina, poissonnerie et musée rendent le parcours de la rivière Saint-François et du Chenal Tardif autant divertissant qu'éducatif.

TARIFS

Adultes : 3\$ - 12 à 17 ans : 2\$

Moins de 12 ans : **Gratuit**

(Argent comptant seulement)

Bibliothèque Jean-Luc Précourt

L'information en temps aux bouts des doigts : Biblietcie.ca
Livres neufs et usagés tous à 1,00 \$, venez voir notre sélection !

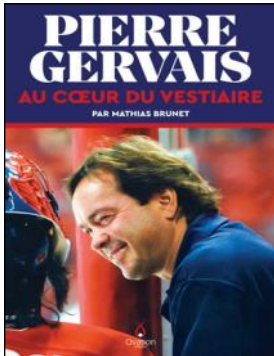
HORAIRE

JEUDI : 13H00 - 20H00
DIMANCHE : 13H00 - 16H00

TÉL. : 450 568-3500
biblio051@reseaubibliocqlm.qc.ca

DÉJEUNER LITTÉRAIRE
3^e MERCREDI DU MOIS 9H30
RESTAURANT COMME CHEZ SOI

QUOI DE NEUF SOUS LA COUVERTURE NOUVEAUTÉS

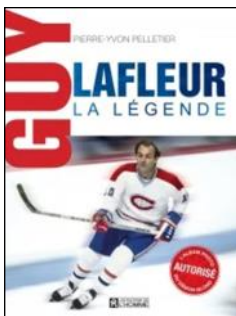


Pierre Gervais au cœur du vestiaire

De ses débuts aux côtés d'Eddy Palchak en passant par les conquêtes de la coupe Stanley de 1986 et 1993 sans oublier ses participations aux jeux olympiques de 2002, 2006, 2010 et 2014, et jusqu'au printemps 2022, Pierre Gervais a eu le plaisir de côtoyer plusieurs étoiles et dirigeants de la LNH dans l'exercice de son métier.

Clémence, encore une fois - MARIO GIRARD

Le journaliste Mario Girard raconte à sa façon le riche parcours de celle qui a toujours voulu faire valser le grave et le rire, envers et contre tous.



GUY LAFLEUR, la légende

Découvrez la face cachée du joueur de légende devenu l'idole d'un peuple.

Qui est là ? - ANDERS ROSLUND

Le commissaire Ewert Grens a trois jours pour retrouver Zana, disparue il y a de cela vingt ans le jour de ses 5 ans, avant ses poursuivants.





La biscuiterie Saint-Claude T.1 - Gabrielle de France Lorrain

Une nouvelle série de l'auteure de La promesse des Gélinas, Marie-Camille et Sur la route du tabac. Direction Laval, une banlieue pleine de promesses où une jeune femme déterminée tentera de refaire sa vie.

La Shéhérazade des pauvres - MICHEL TREMBLAY

Hosanna est un personnage fétiche de Michel Tremblay qui, après son heure de gloire dans la pièce éponyme, est resté dans l'ombre d'une humiliation affligeante.



Batman Fortnite - FONDATION

Contient les épisodes US : Batman-Fortnite One-Shot.
Contient un code débloquant un costume Fortnite inédit.

Bienvenue à la Planque #01 - MÉLANIE COUSINEAU

Quand sa voisine Kéliane vient sonner à la porte, la nouvelle venue se laisse tenter par son invitation à une soirée karaoké tenue à La Planque.



L'Enfant oubliée - JOANNA GOODMAN

Pour les familles Phénix et Fortin, la politique aura-t-elle raison de l'amour? Avec un retour sur des événements sombres des années 1950, un regard neutre sur la crise d'octobre 70 et une histoire d'amour intense vingt ans plus tard, ce roman contient tous les ingrédients du roman parfait!



Un **MERCI** chaleureux à :

monsieur Constant Vallée
et
madame Carole Benoît

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel MRC de Drummond | MRC Nicolet-Yamaska

Nos services d'aide s'adressent aux adolescentes de 12 ans et plus et aux femmes qui ont vécu une agression à caractère sexuel récente ou non.



Nos services sont **GRATUITS** et **CONFIDENTIELS** :

Rencontres individuelles

Écoute téléphonique

Groupes de soutien

Support aux proches (parents, conjoint, conjointe, amis, etc.)

Indemnisation des victimes d'acte criminels (IVAC)

Accompagnement dans le processus:

Judiciaire

Trousse Médico-Légale

Trousse Médico-Sociale

PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET FORMATION

La prévention et la sensibilisation sont importantes à tous les niveaux :

Sensibilisation en milieux scolaires ;

Sensibilisation en milieux adultes ;

Sensibilisation en milieux de travail.

Formations offertes :

Harcèlement sexuel en milieu de travail ;

Sur l'exploitation sexuelle ;

Formations offertes, aux intervenantes et intervenants

« Mieux comprendre pour mieux intervenir » ;

Formation offerte auprès du personnel scolaire dans le cadre du programme Empreinte ;

Ateliers autodéfenses pour les adolescentes et les femmes.

DÉFENSE DE DROITS

Nous militons de diverses façons telles que :

- Nous soutenons les femmes et adolescentes dans leurs démarches pour s'assurer que leurs droits soient respectés ;
- **Nous recrutons des militantes ;**
- Nous organisons des activités diverses telles que la journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes (JACVSFF) ;
- **Nous sommes présentes avec nos partenaires lors de différentes représentations communes ;**
- Nous commentons et répondons aux enjeux dans l'actualité ;
- **Nous participons à la journée internationale des droits des femmes ;**
- Nous sommes membres du Regroupement québécois des CALACS ;
- **Etc.**



CALACS La Passerelle

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

819 478-3353

1 877 278-3353

info@calacs-lapasserelle.org

<https://calacs-lapasserelle.org>

Page Facebook / Instagram / Tiktok : CALACS La Passerelle

Prenez note que notre adresse est confidentielle pour assurer un lieu de rencontre sécuritaire pour les femmes.

PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE COUCHES LAVABLES

Dans le cadre du Programme de couches lavables offert par la municipalité de Pierreville, vous pouvez obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 100 \$/famille pour rembourser l'achat d'au moins 20 couches lavables.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Être parent d'un enfant de 2 ans et moins ;
Avoir acheté un ensemble d'au moins 20 couches lavables neuves ;
Avoir effectué votre achat entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année courante.

COMMENT PROCÉDER ?

Imprimer le formulaire disponible au <https://pierreville.net/programme-de-couches-lavables/> et le remplir en y joignant les documents demandés ci-dessous :

- Joindre une copie de la facture d'achat, le document doit indiquer :
Le nom et les coordonnées du détaillant ;
La date d'achat ;
La marque ou le distributeur ;
Le nombre de couches achetées.
- Joindre une copie lisible de 2 preuves de résidence :
Compte de taxes de l'année courante ;
Compte d'électricité, de téléphone ou de câblodistributeur ;
Permis de conduire.
- Joindre une copie lisible de l'acte de naissance ou de la déclaration de naissance de votre enfant.



Vous pouvez nous poster le tout ou venir porter la demande ainsi que les documents en personne à :

Municipalité de Pierreville
A/s Programme couches lavables
26, rue Ally
Pierreville, (Québec) J0G 1J0

Les extraits suivants sont un résumé des procès-verbaux. Si des informations diffèrent, seules celles incluses dans les procès-verbaux officiels prévalent sur celles-ci. Pour les consulter, visiter notre site Internet au www.pierreville.net.

Séance ordinaire du 14 mars 2023

Le conseil autorise l'embauche de madame Paolla Beauchemin Dos Reis au poste de secrétaire-réceptionniste, sur la recommandation de la firme Placement Personnel inc. Madame Beauchemin Dos Reis débutera ses fonctions le 15 mars 2023 pour un horaire variant entre 32 et 35 heures/semaine et elle sera en probation pour une période d'un an.

Le conseil engage madame Manon Ricard pour aider à la formation de madame Paolla Beauchemin Dos Reis ainsi que lorsque les besoins sont nécessaires, et ce en collaboration avec madame Claire Roy.

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRACIM pour les travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'hôtel de ville. Si la Municipalité obtient l'aide financière pour son projet, elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles, les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné, elle assumera aussi tous les coûts non admissibles au PRACIM.

L'avis de motion est donné par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud qu'à une prochaine séance du conseil soit présenté pour adoption avec dispense de lecture, le Règlement numéro 241-2023 ayant pour objet d'abroger le règlement 227-2021 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal.

Le conseil adopte la politique relative à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal.

Le conseil autorise l'achat de bulletins de vote et de la papeterie à la compagnie Le Code Ducharme pour l'élection municipale partielle du 2 avril 2023, relativement au poste vacant #3.

Le conseil autorise madame Lyne Boisvert, directrice générale à préparer le devis d'asphaltage 2023 et à publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour les travaux d'asphaltage 2023.

Le conseil mandate Les Services exp inc. pour la préparation d'une modification à la demande d'autorisation du site des neiges usées au MELCCFP dans le but de faire augmenter au maximum le volume d'entreposage de neiges usées sur le site actuel permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil pour le traitement des neiges usées.

Le conseil autorise le remboursement d'un montant de 1 387,81 \$ taxes incluses à Monsieur Michel Godon et Madame Sylvette Desmarais pour les frais de nettoyage et de désinfection de leur sous-sol à la suite d'un refoulement d'égout résultant d'une problématique dénoncée à la municipalité, à plusieurs reprises.

Le conseil municipal passe au vote, l'option de s'en remettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec quant à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes, à la suite de l'analyse de la preuve soumise par la Coop. de solidarité santé Shooner-Jauvin. Les conseillers qui votent en faveur sont : Nathalie Traversy, Josée Bussièrès, Jean Précourt et Marie-Pier Guévin-Michaud. Le conseiller Jonathan Gamelin et le maire André Descôteaux votent contre.

Monsieur le maire explique sa position : «Je favorise la tenue d'une audience afin que la Municipalité soit présente et entendue lors de cette journée ; la Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin n'est pas un OBNL et fonctionne en louant des espaces de bureaux à des médecins et des spécialistes, situation semblable à la COOP de Saint-Boniface, à qui la demande a été refusée en 2013. Pour moi, il serait judicieux que les deux parties soient entendues par la Commission municipale du Québec».

Séance ordinaire du 14 mars 2023 (suite)

Le conseiller Jonathan Gamelin explique aussi sa position : «J'aurais apprécié que la Municipalité puisse donner son opinion lors de l'étude de la demande d'exemption de taxes permanentes pour la Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin.»

Le conseil municipal vote donc à la majorité des conseillers présents que la Municipalité informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la décision qui sera rendue par celle-ci quant à la recevabilité de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes déposée par la Coopérative de solidarité santé Shooner-Jauvin.

Le conseil municipal prend acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité dans la demande de dérogation mineure de Ferme Hardlook inc. qui a pour but de réaliser une opération cadastrale visant à extraire l'emplacement de la maison de la ferme située au 100, rang de l'Île à Pierreville, lot 5744811.

Le conseil adopte le règlement 239-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 de façon à y ajouter des normes concernant l'hébergement de courte durée ainsi que les zones désignées afin d'y autoriser ce type d'usage.

L'avis de motion est donné par la conseillère Josée Bussièrès qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture le Règlement numéro 240-2023 ayant pour objet d'ajouter aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Pierreville, un règlement sur la démolition des immeubles.

Le conseil adopte le projet de règlement 240-2023 concernant la démolition d'immeubles, afin de contrôler la démolition d'immeubles en application de la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, laquelle a été sanctionnée le 1^{er} avril 2021.

Le conseil offre une aide financière de 2 500 \$ à la FADOQ, Club de Pierreville, pour l'année 2022, conditionnelle à ce que celle-ci présente ses états financiers à la Municipalité.

Le conseil autorise l'achat de 25 jardinières qui seront installées sur les rues Georges, Maurault et sur la rue Principale du secteur Notre-Dame pour la saison estivale.

Le conseil a autorisé les paiements suivants:

± 8 819,16 \$ taxes incluses, à la firme Stantec dans le cadre du projet du remplacement des conduites de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

± 1 522,27 \$ taxes incluses, à la firme d'avocats Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L. pour le traitement de la demande d'exemption des taxes municipales de la Coop de Solidarité Santé Shooner-Jauvin ;

± 551,88 \$ taxes incluses, à la firme d'avocats Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L. pour avoir eu recours aux services de ses procureurs afin d'avoir un avis sur la demande d'exemption des taxes municipales faite par la Coop de Solidarité Santé Shooner-Jauvin ;

± 8 342,80 \$ taxes incluses, à la compagnie Pointage Pro pour le tableau de pointage de soccer ;

± 1 020 \$ pour l'inscription du conseiller Jean Précourt, de la directrice générale Lyne Boisvert et du maire André Descôteaux à la formation « L'interaction entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de Ressources humaines » .

Séance extraordinaire du 16 mars 2023

Le conseil municipal adopte le règlement 240-2023 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Pierreville.

Le conseil municipal adopte le règlement 241-2023 abrogeant le règlement 227-2021 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal.

Séance ordinaire du 18 avril 2023

Assermentation de l'élu Michel Bélisle et présentation de sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

Le conseil municipal désigne monsieur Michel Bélisle pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et au Comité des ressources humaines ; madame Nathalie Traversy est sélectionnée pour siéger au Comité du lac Saint-Pierre, le tout en remplacement de monsieur Steeve Desmarais.

Le conseil autorise l'achat de la console de mixage Allen & Heath, quatre microphones, huit câbles ainsi qu'un convertisseur audio à Spec-Tech inc., pour un montant de 1 756,82 \$ taxes incluses. Il autorise aussi l'achat et l'installation de 4 microphones, 4 trépieds de table, 1 amplificateur et 1 HUB USB pour ordinateur au coût de 730,43 \$ taxes incluses.

Le conseil autorise le paiement, à la compagnie Le Code Ducharme, des bulletins de vote supplémentaires et de la papeterie pour les élections, au coût total de 657,20 \$ taxes incluses.

Le conseil mandate l'entreprise PLP Consultants au montant de 4 599,00 \$ taxes incluses pour effectuer le tableau de bord d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration du Programme de gestion des actifs municipaux.

Le conseil octroie le contrat de balayage et nettoyage des rues des secteurs de Pierreville et de Notre-Dame à l'entreprise Clément Forcier au taux de 189 \$/heure plus une surcharge de carburant, et ce, comparativement à 180 \$/heure pour l'année 2022. Le montant total des travaux ne devra pas excéder 5 000 \$.

Le conseil municipal octroie le contrat de réparation d'une conduite sanitaire de la rue Tremblay à Les entreprises Bryan Cloutier inc., au coût total de 11 640,53 \$ taxes incluses.

Le conseil mandate Les Services exp inc. pour la préparation de la demande d'autorisation d'agrandissement du site des neiges usées au MELCCFP en demandant que l'épaisseur d'entassement de neige soit de 4 mètres.

Le conseil appuie la demande d'aménagement d'une terrasse saisonnière au restaurant L'Amuse Gueule situé au 7, rue Georges entre le 15 mai 2023 et le 15 octobre 2023. Toutefois, cette terrasse devra être enlevée si des travaux sont nécessaires dans cette partie de la rue Georges, et ce sans compensation financière. La présente autorisation est annuelle, une nouvelle demande devra donc être faite auprès du conseil municipal chaque année.

Le conseil autorise la Municipalité de Pierreville à demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge

Séance ordinaire du 18 avril 2023 (suite)

du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ; que la municipalité de Pierreville demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ; que la municipalité de Pierreville transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéral et provincial du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'APMAQ, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au RCCAQ, à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

L'avis de motion est donné par la conseillère Nathalie Traversy qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture le Règlement numéro 242-2023 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la Municipalité.

L'avis de motion est donné par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture le Règlement numéro 243-2023 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la Municipalité.

Le conseil mandate Isolation Turcotte & Pruneau Inc., Les Entreprises D'électricité D. A. inc., CD Finition inc. et Ébénisterie Lachapelle pour les travaux de la salle Renaud Baril dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons.

Le conseil autorise le 14 juillet 2023, le droit de passage et l'arrêt au 44, Maurault, du convoi La Maison des greffés Lina Cyr pour une pause santé dans le cadre de leur 17^e édition du défi vélo.

Le conseil autorise la location de la salle des Six à Geneviève Bélanger, propriétaire et fondatrice du Centre Équilibre, au coût de 25 \$/jour afin d'y tenir des séances de zoothérapies. Trois séances gratuites ont été incluses dans l'entente de location et seront offertes à des citoyens de la Municipalité lors d'un futur concours géré et organisé par le personnel du bureau municipal.

Le conseil autorise l'achat de 121 chandails de soccer à St-Pierre Sports de Sorel, au coût de 3 507,54 \$ taxes incluses.

Le conseil autorise l'achat d'un défibrillateur externe ZOLL AED 3 semi-automatique, batterie, électrode Uni-Padz garantie de 8 ans, accompagné d'un boîtier pour un montant de ± 1 650 \$ (taxes en sus) vendu par Dal-laire Médical inc.

Le conseil autorise l'embauche de madame Joanie Courchesne et de monsieur Samuel Bourque comme responsables et entraîneurs pour le soccer de la saison estivale 2023 et que leur rémunération soit de 25 \$ l'heure comme responsable et de 20 \$ l'heure comme entraîneur, soit au même tarif que l'an dernier, le tout en respectant le maximum de 1 500 \$ chacun. Le coût d'inscription pour Moustique est à 40 \$ et à 90 \$ pour Peewee/Bantam, un dépôt de 40 \$ par participant sera exigé pour un chandail.

Séance ordinaire du 18 avril 2023 (suite)

Le conseil autorise la vente de boissons alcoolisées sur le terrain des loisirs, au 30 rue Principale de Pierreville, lors du tournoi de soccer prévu du 23 au 27 août 2023.

Le conseil a retenu les dates suivantes pour les ventes de garage soit les 20, 21 et 22 mai, ainsi que les 2, 3 et 4 septembre 2023.

Le conseil accorde un déboursé de 5 000 \$ en guise d'aide financière à l'organisme Maison des jeunes du Bas-Saint-François.

Le conseil a reporté à une date ultérieure le mandat à Pointage Pro pour l'installation du tableau de pointage de soccer.

Le conseil a autorisé les paiements suivants:

± 13 818,78 \$ taxes incluses pour l'archivage et la numérisation des documents municipaux à la firme Service de Gestion documentaire France Longpré ;

± 5 001,41 \$ taxes incluses à Arboriculture de Beauce Inc. pour l'abattage d'arbres considérés comme dangereux sur la rue Lefebvre ;

± 1 897,09 \$ taxes incluses à l'entreprise Stantec Experts-conseils Itée pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans la réalisation d'études préliminaires de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville

± 120,72 \$ taxes incluses à Les Services exp inc. pour la supervision des travaux d'agrandissement du site de dépôt des neiges usées ;

± 1 300 \$ à madame Andora Lavoie pour l'entretien de la patinoire du secteur Notre-Dame fait par son fils, monsieur Noah Barbeau.

Le conseil a autorisé les paiements suivants à la firme Techni-Consultant inc. :

± 4 599,01 \$ taxes incluses pour l'accompagnement professionnel dans le cadre du projet PRACIM ;

± 3 807,11 \$ taxes incluses pour les services d'accompagnement pendant la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame – Projet TECQ ;

± 2 731,40 \$ taxes incluses pour les services d'assistance technique et administrative dans le projet de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable du secteur Notre-Dame ;

± 840,75 \$ taxes incluses pour les services professionnels d'accompagnement de l'opérationnel aux étangs ;

± 560,51 \$ taxes incluses pour des services d'assistance qualité eau potable du secteur Notre-Dame ;

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Le conseil municipal nomme Mme Isabelle Tougas à titre de remplaçante de la Directrice générale, en cas d'absence, pour la prise de notes lors de réunions importantes.

Il est résolu par le conseil que la municipalité de Pierreville fasse les ajustements nécessaires lors de la future mise à jour de la MRC Nicolet-Yamaska afin de respecter le jugement rendu par la Commission municipale du Québec, soit d'accorder la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières à la Coop de Solidarité Santé Shooner-Jauvin pour l'immeuble situé au 10A rue Georges à Pierreville et de statuer la date de ladite reconnaissance au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. à titre de collaborateurs externes dans le projet de stabilisation des berges du rang de l'Île.

Le conseil autorise la Municipalité à faire la demande de réduction de la vitesse permise à 30km/h sur la rue Principale (226) du secteur Notre-Dame, au ministère des Transports du Québec.

Le conseil mandate l'entreprise Marion Dupuis pour les deux transports de compost étant donné que la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François n'offre plus ce service.

Le conseil mandate la firme TBMaestro inc. pour l'élaboration du bilan de santé des bâtiments municipaux dans le cadre du *Programme de gestion des actifs municipaux* de la Fédération canadienne des municipalités.

Le conseil mandate le Groupe Synergis pour effectuer le relevé des éléments de surface manquants dans le cadre de l'élaboration du Programme de gestion des actifs.

Le conseil municipal autorise la Municipalité à transmettre la demande d'entretien du cours d'eau Thomas-Chassé à la MRC Nicolet-Yamaska.

Le conseil mandate la firme Pluritec LTÉE, au montant de 56 714,87 \$ taxes incluses, pour les services professionnels en ingénierie concernant la réalisation d'un balancement hydraulique et des études préparatoires en lien avec des problématiques d'eau potable.

Le conseil mandate la firme Techni-Consultant inc. pour le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 1).

Le conseil mandate l'entreprise Groupe 132 inc. pour les travaux de rapiéçage à effectuer sur les routes appartenant à la Municipalité. Cette année, ces travaux seront effectués au coût de 371 \$/tonne métrique (taxes en sus), soit une augmentation de 12 \$/tonne métrique (taxes en sus) par rapport à l'année 2022.

Le conseil entérine les recommandations de la firme Stantec Experts-conseils ltée et octroie le contrat pour les travaux de remplacement des conduites d'égouts pluvial et sanitaire, d'eau potable et de l'asphaltage sous les rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau à l'entreprise Excavation McBM au montant soumis de ± 998 874,24 \$ taxes incluses.

Le conseil adopte le règlement numéro 242-2023 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la Municipalité.

Le conseil adopte le règlement numéro 243-2023 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments commerciaux existants sur le territoire de la Municipalité.

Séance ordinaire du 9 mai 2023 (suite)

Le conseil autorise Challenge 255 à dévier la circulation sur la Route 132, durant la période du 17 au 20 août 2023.

Le conseil autorise la Municipalité à faire l'achat de fleurs et d'arbustes annuels et vivaces jusqu'à un maximum de ± 2 500 \$ taxes incluses.

Le conseil a autorisé les paiements suivants:

± 321,92 \$ taxes incluses à Logesco Informatique inc. pour le remplacement du routeur (point d'accès sans-fil) défectueux de l'hôtel de ville ;

± 459,90 \$ taxes incluses à la firme d'avocats Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L. pour des services professionnels dans le cadre de la demande d'exemption de taxes municipales faite par la Coop de Solidarité Santé Shooner-Jauvin à la Commission municipale du Québec ;

± 1 149,75 \$ taxes incluses à Groupe 132 inc. pour les travaux au 70 rang de l'Île ;

± 9 000 \$ taxes incluses à Paysagement PRÉCOURT inc. en trois versements égaux de 3 000 \$ taxes incluses aux mois de juin, août et octobre 2023 pour la tonte de gazon de la Municipalité, saison 2023 ;

± 281,55 \$ taxes incluses à H. Auger Automobiles inc. pour l'entretien du camion GMC Sierra 1500 4x4 du service de la voirie ;

± 14 946,75 \$ taxes incluses à Stantec Experts-conseils Ltée pour l'étude géotechnique menée dans le cadre de la réfection de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

± 4 857,12 \$ taxes incluses à Stantec Experts-conseils Ltée pour les travaux de remplacement des conduites sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau dans le secteur Notre-Dame ;

± 1 408,44 \$ taxes incluses à la firme Techni-Consultant inc. pour des services d'accompagnement annuel forfaitaire ;

± 17 360,00 \$ taxes incluses au Conseil des Abénakis d'Odanak pour le service de l'écocentre pour l'année 2023 ;

± 3 199,18 \$ taxes incluses à la firme Les Services exp inc. pour les services professionnels offerts dans le cadre de la modification à la demande d'autorisation du site des neiges usées au MELCCFP ;

± 1 300,45 \$ taxes incluses à RCA Électrique pour les travaux exécutés en juin 2022 ;











± 50 \$ taxes incluses en commandite à l'École Vincent-Lemire pour la publication de leur agenda pour l'année scolaire 2023-2024 ;

± 574,88 \$ taxes incluses pour un plan de visibilité en commandite pour l'activité Rodéo 255 de Baie-du-Febvre ;

± 17 831,13 \$ taxes incluses à Paysagement PRÉCOURT inc. en trois versements égaux de 5 943,71 \$ taxes incluses aux mois de juin, août et octobre 2023 pour le contrat d'horticulture, saison 2023 ;


± 5 000 \$ taxes incluses au Conseil des Abénakis d'Odanak pour l'activité Vélo sur la rivière.


juin 2023


DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
				1	2	3
4	5	6 	7	8 	9	10
11	12	13  	14 	15	16	17
18	19	20 	21	22 	23	24
25	26 	27 	28 	29	30	


juillet 2023


DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
						1
2	3 	4 	5	6  	7	8
9	10	11  	12 	13	14	15
16	17	18 	19	20 	21	22
23	24 	25  	26  	27 	28 	29
30	31 					


 Recyclage (poubelle verte ou bleue)

 Déchets (poubelle noire)

 Compost (poubelle brune)

 Collecte des encombrants

 Séance du conseil

 Collecte de feuilles (sacs de papier seulement)